



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations**

**ARRÊTÉ N° DDETSPP-DIR-CMD-2026/10/02 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL MÉDICAL  
– FORMATION PLÉNIÈRE – DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES D'EURE-ET-LOIR**

**LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée, relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

**VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

**VU** le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

**VU** le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 modifié, relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le Code de la Sécurité Sociale ;

**VU** le décret n°2022-350 du 11 mars 2022, relatif aux Conseils Médicaux dans la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret du 27 juillet 2026 portant nomination de M.Xavier PELLETIER en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir, à compter du 31 août 2026 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 9 juin 2023, nommant Mme Estelle PARAYRE directrice adjointe de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir au 12 juin 2023 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2023, nommant M. Nicolas TEXIER directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir au 16 août 2023 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 23 janvier 2025 fixant la composition particulière du conseil médical en vue de l'attribution des prestations et indemnités prévues par la loi du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenue ou de maladie contractée en service ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDETSP-PPV-2025/03 du 22 septembre 2025 portant désignation des médecins membres du Conseil médical départemental d'Eure-et-Loir des agents de la fonction publique territoriale et des sapeurs-pompiers volontaires, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2028 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 4 décembre 2025, portant nomination de M. Matthieu GRÉMAUD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir, à compter du 5 janvier 2026 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 18 mars 2026 portant modification de l'arrêté préfectoral du 9 février 2026, fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département d'Eure-et-Loir pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2028 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDETSP-DIR-2026/2904-01 du 29 avril 2026 portant modification de l'organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 30-2026 du 31 août 2026, portant délégation de signature au profit de M. Matthieu GRÉMAUD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;

**VU** la subdélégation générale de signature au sein de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir n° DDETSP-DIR-2026/0209-01 en date du 2 septembre 2026 ;

**VU** la désignation en date du 10 août 2026 du SDIS 28, de nouveaux membres titulaires et suppléants appelés à siéger en conseil médical formation plénière pour les sapeurs-pompiers volontaires, et faisant suite aux élections municipales de mars 2026 et au renouvellement du conseil d'administration du SDIS 28 ;

**SUR** proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La composition du Conseil Médical départemental d'Eure-et-Loir en formation plénière des sapeurs-pompiers volontaires, est fixée comme suit :

| SDIS 28 - SPV                     |                         |                          |
|-----------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Représentants de l'administration |                         |                          |
| Titulaires                        | Suppléants              |                          |
| BOUTET-GELINEAU Emmanuelle        | GUERRINI Marc           | DELAPLACE Evelyne        |
| HOUDY Olivier                     | POULIN Kevin            | LEFEBVRE Evelyne         |
| Représentants du personnel        |                         |                          |
| Titulaires                        | Suppléants              |                          |
| Lieutenant CATRY Franck           | Capitaine VAUGER Jérôme | Capitaine ROBERGE Cédric |
| Adjudant-chef DUFOSSÉ Sébastien   | Sergente CHANVRY Aude   | Adjudant CHAROUF Camal   |

**Article 2 :** Les représentants de l'administration, désignés parmi les élus du conseil d'administration du service d'incendie et de secours, et les représentants du personnel, élus à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et assistant au conseil d'administration, cessent de siéger au terme de leur mandat électif.

**Article 3 :** Tout arrêté antérieur portant composition du conseil médical en formation plénière des sapeurs-pompiers volontaires d'Eure-et-Loir est abrogé.

**Article 4 :** Madame la secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le directeur de cabinet, du préfet d'Eure-et-Loir et Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir et notifié au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir.

Chartres, le

20 OCT. 2026

Le Directeur Départemental  
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations

Matthieu GRÉMAUD

**Délais et voies de recours :**

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article R.421-1 du Code de la justice administrative, les recours suivants peuvent-être introduits en recommandé avec accusé réception dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent acte ou publication au RAA :

- un recours gracieux, adressé auprès du signataire : Place de la République – 28019 Chartres cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr/>

S O OCT 1958

in the early 1950s  
people of level 100  
in the early 1950s

1958-1959